

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 17 MARS 2022**

**COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Finances**

➤ **Compte de gestion**

Le compte de gestion établi par le comptable, en concordance avec le compte administratif de la commune, est approuvé à l'unanimité.

➤ **Compte administratif**

Le compte administratif 2021 est présenté au conseil municipal.

Fonctionnement

1 002 771,23 € en dépenses

1 356 035,61 € en recettes

126 846,33 € d'excédent antérieur

Soit un excédent total de fonctionnement de 480 110,71 €

Investissement

2 243 940,81 € en dépenses

1 921 843,61 € en recettes

468 468,24 € d'excédent antérieur

Soit un excédent total d'investissement de 146 371,04 €

Ce qui représente un résultat définitif global de 626 481,75 €

Le maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après présentation des chiffres, approuve le compte administratif à l'unanimité.

➤ **Affectation du résultat**

Le maire informe le conseil municipal que l'excédent de fonctionnement d'un montant de 480 110,71 € doit être affecté. Il convient de combler le déficit d'investissement pour un montant de 1 566,44 €.

Le conseil décide d'affecter la somme de 1 566,44 € en section d'investissement et 478 544,27 € section de fonctionnement.

### ➤ Subventions

La liste des subventions est présentée au conseil qui approuve à l'unanimité pour un montant de 43 000 €.

### ➤ Provisions

Le maire présente la liste des recettes non recouvrées depuis plus de 2 ans pour lesquelles il convient de prévoir des provisions.

Le conseil décide d'inscrire la somme de 3 656,82 € en provisions.

### ➤ Budget primitif 2022

Le maire présente les propositions de crédits à inscrire au budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### Fonctionnement

999 303,74 € en dépenses

1 211 999,91 € en recettes auxquels s'ajoutent 478 544,27 € d'excédent 2021, soit un total de 1 690 544,18 €.

L'excédent prévisionnel, soit 691 240,44 € est affecté en investissement.

### ➤ Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux, qui sont :

Taxe Foncier Bâti : 26,02 %

Taxe Foncier Non Bâti : 40,99 %

### **Révision du PLU**

Un compte rendu de la dernière réunion du 3 mars 2022 est donné.

Une autre est prévue le 22 mars 2022 avec les personnes publiques associées.

Un compte rendu de la réunion avec Grand Bourg Agglomération au sujet du projet de construction de la laiterie est porté à connaissance du conseil.

### **Commissions**

#### ➤ Voirie

- Divers aménagements ont été effectués autour du gymnase
- Les travaux d'égouttage sont pratiquement terminés.
- Suite aux observations faites sur les travaux de mise en place de la fibre, les malfaçons vont être reprises.

-Suite au vol du matériel portatif, la commune a dû procéder au remplacement.

#### ➤ Communication, affaires scolaires

Une recherche de médecins est en cours par le biais de divers réseaux :

Réseau pro santé, Remplafrance, SOS villages.

Une enquête avait été transmise par GBA. Une réunion est prévue le 22 mars.

#### ➤ Aménagement

- Vestiaires : Les travaux de transfert des chauffe-eaux et du chauffage débiteront après le lundi de Pâques.

- Logement boulangerie : les travaux sont en cours
- Clos Chenevier : les travaux de peinture sont également en cours.
- Une réflexion est en cours sur l'externalisation des données informatiques.
- Fibre optique : l'installation des 3 armoires de rue est en cours.

➤ Affaires sociales

- Le conseil accepte la prestation HAPPY MOBIL lancée par l'ADAPA pour faciliter l'utilisation du smartphone à destination des seniors.
- Suite à une rencontre avec la présidente du centre de loisirs, il est constaté que l'équipe est dynamique et motivée. Il serait souhaitable que cette équipe s'étoffe pour remplacer quelques départs à la prochaine rentrée.

➤ Patrimoine

- Journée portes ouvertes de l'espace multisport le samedi 21 mai : toutes les associations utilisatrices y participent.

➤ Elections présidentielles

Elles se tiendront les 10 et 24 avril de 8h à 19h à la mairie.

**Questions diverses**

- Ecole de musique : Compte tenu du succès de l'association, une réflexion est en cours sur les salles à mettre à disposition pour la pratique de l'instrument.
- Le maire informe le conseil qu'un foot trucks s'installera sur la place 1 dimanche soir sur 2.
- Un compte-rendu de la conférence des maires est donné.

